

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la politique
des ressources humaines

Bureau de la réglementation
et de la fonction militaire

Arrêté du 25 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 14 août 2017 portant création du conseil scientifique de la gendarmerie nationale et l'arrêté du 10 octobre 2017 portant création de l'Observatoire national des sciences et des technologies en lien avec la délinquance

NOR : INTJ1736722A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 14 août 2017 portant création du conseil scientifique de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2017 portant création de l'Observatoire national des sciences et des technologies en lien avec la délinquance,

Arrête :

Article 1^{er}

Au sein des arrêtés du 14 août 2017 et du 10 octobre 2017 susvisés, les mots : « Observatoire national des sciences et des technologies en lien avec la délinquance » sont remplacés par les mots : « Observatoire national des sciences et des technologies de la sécurité ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 janvier 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY